



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 18 avril 2024

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

**Attestation de consultation du public relative au projet d'arrêté portant réglementation de
la pêche des poissons migrateurs dans la partie maritime
des estuaires, cours d'eaux et canaux de Normandie pour la période 2024-2025**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Le projet a été consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-peche-des-poissons-migrateurs-dans-a1178.html>

- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord
Unité Réglementation des Ressources Marines
4 rue du Colonel Fabien
BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont pu être adressées à l'adresse suivante :
consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation a été ouverte du 04 au 25 mars 2024 inclus.

Les observations et propositions du public font l'objet d'un document de synthèse.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr